

Protéger la biodiversité et les populations contre les chenilles processionnaires du pin

Comme chaque année, POLLLENIZ organise, en Pays de la Loire, une campagne d'actions collectives contre la chenille processionnaire du pin.



Tout résident des Pays de la Loire peut s'inscrire à la campagne de lutte collective contre la chenille processionnaire du pin. L'année dernière, dans la région, près de 1 700 personnes se sont inscrites pour bénéficier d'un traitement ou d'une pose de piège contre cette chenille urticante.

Quelles sont les méthodes de lutte ?

POLLLENIZ propose aux habitants des Pays de la Loire de bénéficier d'un traitement biologique ou d'une pose d'Écopiège®.

Traitement biologique : le produit pulvérisé (inscrit à la liste des produits de biocontrôle) détruit le système digestif des chenilles lorsqu'elles l'ingèrent en même temps que les aiguilles. Il sera donc appliqué à l'automne, période où elles en consomment en grande quantité.



Écopièges® : les processions peuvent également être collectées grâce à des Écopièges®, à poser avant le début des processions. Une collerette réglable, fixée autour du tronc, et un tube de descente dirigent les chenilles vers un sac collecteur.



Pourquoi lutter collectivement ?

Regroupées en colonies, les chenilles processionnaires s'attaquent aux aiguilles des pins. Elles les ingèrent et peuvent entraîner l'affaiblissement, voire la mort de l'arbre.

Elles représentent également un risque sanitaire pour l'Homme et les animaux à cause de leurs poils microscopiques très urticants qu'elles libèrent dans l'air.

Ils restent virulents même plusieurs mois après la disparition des chenilles, surtout dans les anciens nids. Très allergènes, ils sont responsables de réactions chez l'Homme (plaques rouges, cloques, démangeaisons intenses, oedèmes...). Les risques sont beaucoup plus importants chez les enfants. Les animaux, eux, peuvent être victimes de lésions de la langue, truffe et muqueuses, des oedèmes et des étouffements.

Comment demander une intervention ?

Les inscriptions se font par internet en se connectant au site www.polleniz.fr pour demander l'intervention d'un technicien POLLLENIZ. Les inscriptions sont ouvertes **jusqu'au 15 septembre**. Les tarifs sont accessibles en ligne (via le lien suivant : <https://bit.ly/2YKzkc2>) ainsi qu'une foire aux questions où chacun pourra trouver des réponses. Un mail ou un SMS sera envoyé pour avertir de la semaine de passage du technicien quelques jours avant l'intervention. Les interventions se déroulent sur un secteur à une date donnée. En cas d'impossibilité d'accès à cette date, l'intervention sera annulée.

Pour tout renseignement complémentaire, rendez-vous sur www.polleniz.fr ou contactez POLLLENIZ par téléphone : Loire-Atlantique : 02 40 36 83 03 / Vendée : 02 51 47 70 61 / Sarthe : 02 43 85 28 65 / Mayenne : 02 43 56 12 40